



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER présidente, suite à la convocation adressée le jeudi 18 juin 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 34
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 41

Étaient présents : Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Bérengère MOREAU, Sylvie HARIVEL Jean- Yves BRECIN, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Stéphanie URBAIN, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Anthony JAN, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Cédric MARIE, Serge PIERRE, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Nathalie HANICOT a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE, Céline SORNIN-FEUILLET a donné pouvoir à Jean-Michel SOUTUMIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Jean-Noël DUMAS, Sandrine MARY a donné pouvoir à Cédric MARIE, Delphine GUILBERT a donné pouvoir à Serge PIERRE.

Étaient absentes excusées : Hélène REVERT, Marie-Jeanne MADELINE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY,

Étaient absents : Rodrigue SIMEON, Christophe LEMENNICIER, Frédéric ENEE, Yves PIET, Alexandre LEBASTARD.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint; elle ouvre la séance.

Madame la présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Valérie LAMBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260624-44 : VCR_ RPQS RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (art D. 2224-1 et suivants et art. L 2224-17-1) ;

La collectivité doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport doit ensuite être mis à la disposition du public sur le site internet de la collectivité ainsi qu'à son siège, par voie d'affiche apposée dans les quinze jours suivant sa présentation.

Dans la partie réglementaire du CGCT, le délai de présentation de l'ensemble des RPQS, est fixé à neuf mois à compter de la clôture de l'exercice concerné (art. D. 2 224-1 du CGCT). Cependant, dans la partie législative du même code, ce délai est limité à six mois pour le RPQS afférent à la prévention et à la gestion des déchets (art. L. 2 224-17-1 CGCT). Compte tenu de la primauté de la loi sur le décret, c'est le délai de six mois qui doit être respecté.

Ainsi, le RPQS de prévention et de gestion des déchets doit être présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ;

Il indique, dans une note (contenu est détaillé aux articles L. 2 224-17-1 et D. 2 224-1 et suivants du CGCT) notamment :

- La nature exacte du service assuré par l'établissement public de coopération intercommunale ;
- Le prix total de la prévention et de la gestion des déchets et ses différentes composantes, et son financement, en utilisant des indicateurs techniques, économiques et financiers.
- Information du public et transmission :
 - Transmission aux communes pour mise à disposition des administrés (en commune et au siège de Pré-Bocage Intercom) ;
 - Transmission au Sous-Préfet ;
 - Affichage pendant 1 mois au siège de la communauté de communes.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité de Services (RPQS) de prévention et de gestion des déchets 2025 est disponible sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2025
- **D'ADRESSER** le rapport 2025 aux communes membres afin de le présenter en conseil municipal ;
- **DE METTRE** le rapport à disposition du public à Pré-Bocage Intercom et sur le site internet de la communauté de communes ;
- **D'ADRESSER** la présente délibération et le rapport 2025 à la Sous-Préfecture de Vire ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Valérie LAMBERT

La Présidente,
Stéphanie LEBERRURIER

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a cursive 'V' followed by a horizontal line. The signature on the right is a more complex cursive script. Between the two signatures is a circular official stamp. The stamp has a double border. The outer ring contains the text 'PRE-BOCAGE INTERCOM' at the top and two small stars at the bottom. The inner circle features a coat of arms with a central figure and the year '2014' below it.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260624-20260624-44_DEL-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

(Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015)

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE PRÉVENTIONS ET DE GESTION DES DÉCHETS 2025



Partie 1 - Les indicateurs techniques

- Chapitre 1 : Le territoire desservi

1.1 Territoire desservi	6
• 1.1.1 Présentation du périmètre	6
• 1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement	7
• 1.1.3 Déchets pris en charge par le service	8
1.2 Compétences	8
• 1.2.1 Répartition des compétences	8
• 1.2.2 Gouvernance et administration	10

- Chapitre 2 – la prévention des déchets : organisation

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	11
2.2 Actions de prévention (animations SEROC)	11

- Chapitre 3 – La collecte des déchets

3.1 Équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	13
3.2 Organisation de la collecte en porte à porte	13
• 3.2.1 Spécification de la collecte	13
• 3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers et ménagers	15
3.3 Fréquence de la collecte	15
3.4 Focus sur les déchèteries	16
• 3.4.1 Jours et heures d'ouverture	16
• 3.4.2 Fréquentation des déchèteries	16
• 3.4.3 Evolution des tonnages en déchèteries	17
3.5 Evolution de l'organisation de la collecte	18

- Chapitre 4 : La collectes des déchets : bilan

4.1 Évolution des tonnages	19
----------------------------------	----

- Chapitre 5 : Le traitement des déchets : organisation

5.1 Localisation des unités de traitements existantes	22
5.2 Nature des traitements (dont valorisation)	23

Partie 2 – Les indicateurs économiques et financiers

- Chapitre 6 : Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

6.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	25
6.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	26

- Chapitre 7 : Budget, coût du service et financement

7.1 Le montant annuel et global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	27
7.2 Le coût aidé du service public	29

- Chapitre 8 : Structure du coût

8.1 La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)	32
8.2 La nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes)	32
8.3 La répartition des charges, des produits et du financement	34

- Chapitre 9 : Coût des différents flux de déchets

9.1 Le coût des différents flux ramenés à la tonne	35
9.2 La répartition des charges par flux et par étape technique	38

- **Chapitre 10 : Evolution des coûts**

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260624-20260624-44_DEL-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

▪ 10.1 Evolution des coûts tous flux confondus	39
▪ 10.2 L'évolution des coûts par flux	39

Préambule

Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un «rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique «déchets» dans la politique «développement durable» de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Suite à la mise en place par l'ADEME de la nouvelle version du logiciel d'analyse de la matrice des coûts des services, intitulée Sinoé V3, des évolutions importantes sont actuellement en cours. À ce jour, aucun délai n'a été communiqué concernant la réalisation et la restitution des analyses. Par conséquent, il n'est pas possible de préciser une date de rendu des résultats dans l'immédiat.

Partie 1

Les indicateurs techniques

Partie 1 – Les indicateurs techniques

Chapitre 1

Le territoire desservi

1.1 Territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre

L'arrêté préfectoral du 02 décembre 2016, porte création de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom issue de la fusion de la communauté de communes Aunay-Caumont Intercom et de la communauté de communes Villers-Bocage Intercom, de l'extension à la commune du Plessis-Grimoult et de la disparition du Syndicat Mixte du Pré-Bocage au 1^{er} janvier 2017.

Pré-Bocage Intercom couvre 27 communes nouvelles soit 25 343 habitants :

LIMITES ADMINISTRATIVES DU TERRITOIRE CONCERNÉ ET POPULATION CONCERNÉE



1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte

Types de collecte

L'ensemble du territoire de Pré-Bocage Intercom est desservi en porte à porte pour la collecte des ordures ménagères (bacs pucés) et des recyclables (sacs jaunes).

Types de traitement



1.1.3 Déchets pris en charge par le service

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260624-20260624-44_DEL-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Type de déchets

MODE DE COLLECTE	Ordures ménagères 	Recyclables secs 	Verre 	Déchets verts 	TextilesPapiers D3E Mobilier Encombrants Gravats DMS
Collecte séparée	✓	✓			
PAV	✓		✓		✓
Déchèterie				✓	✓

- 1.2 Compétences

- 1.2.1 Répartition des compétences

Pré-Bocage Intercom dispose des compétences suivantes en matière de déchets et recyclables :

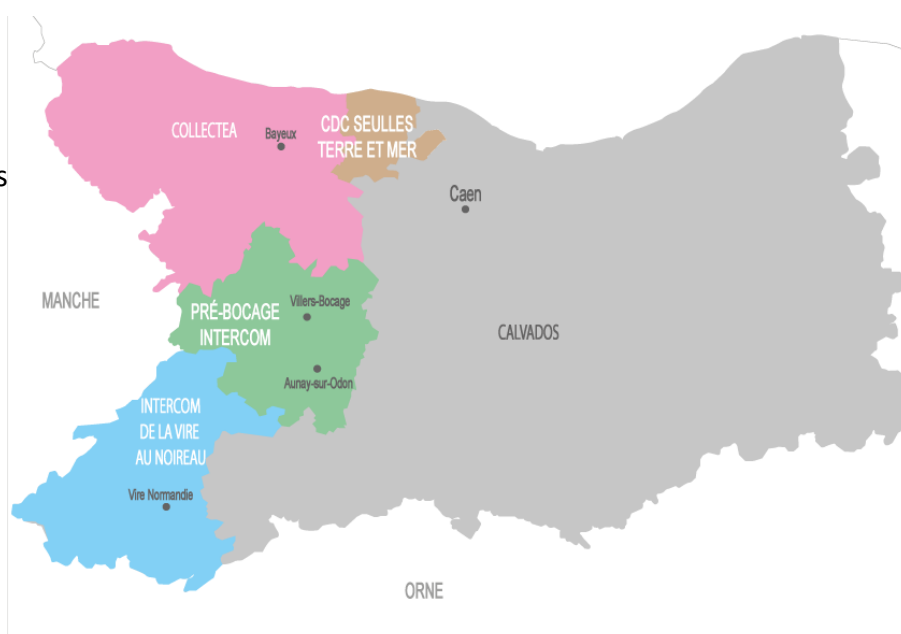
- La collecte des ordures ménagères ;
- La collecte sélective des déchets ;

Par délibération en date du 20 novembre 2007, le Syndicat Mixte du Pré-Bocage a choisi d'adhérer au SEROC (Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados) pour la compétence obligatoire du traitement des déchets.

Le traitement des déchets ménagers et assimilés, la gestion des quais de transfert, le transport, le tri, la valorisation, le stockage ou l'élimination de l'ensemble des déchets produits ou collectés sur son périmètre ont fait l'objet d'un transfert de compétences auprès du SEROC en 2007 qui assume donc cette responsabilité. Ce transfert de compétences a été maintenu avec la fusion et la création de Pré-Bocage Intercom au 1^{er} janvier 2017.

Les adhérents du SEROC

- Collecta
- Communauté de communes Seules Terre et Mer (STM)
- Pré-Bocage Intercom (PBI)
- Intercom de la Vire au Noireau



Compétence	Prestataires	Prestation
Collecte séparée (OM/ recyclables)	Pré-Bocage Intercom	Régie (bacs pucés pour les Om et sacs jaunes pour les recyclables)
Collecte Apports volontaires	SEP	Collecte, transport et valorisation des déchets issus des PAV, et nettoyage des conteneurs
Traitement	SEROC	OM et recyclables
Prévention	SEROC	Communication, sensibilisation

Traitement des ordures ménagères

La compétence « traitement des déchets » a été transférée au SEROC. Les frais de traitement sont remboursés à cette collectivité sur la base des tonnages réels de l'année antérieure.

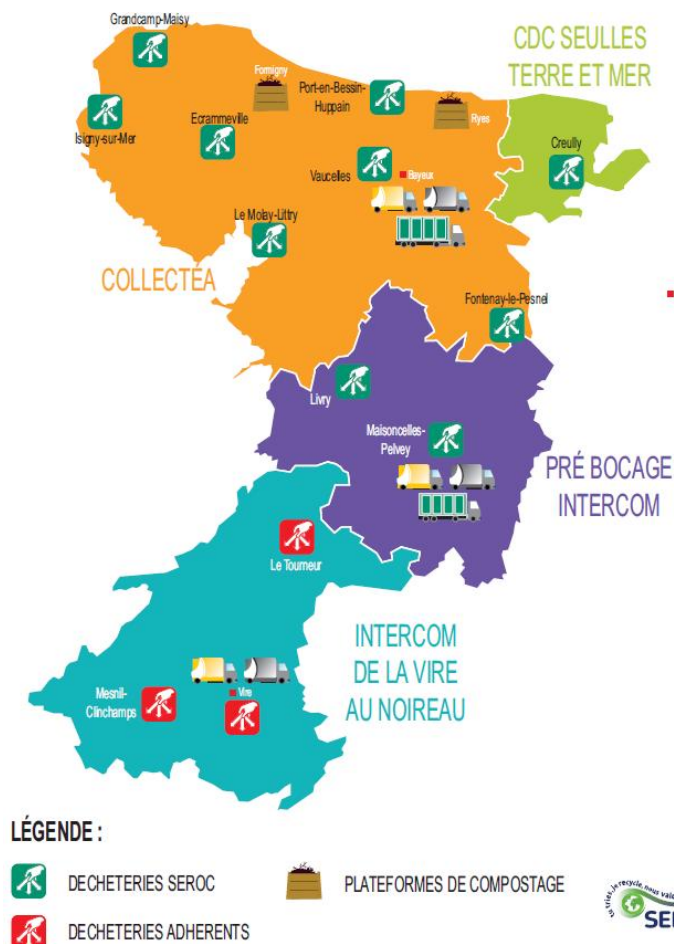
En 2025, les ordures ménagères ont été enfouies au centre d'enfouissement de Véolia - Billy (14).

La communication portant sur le traitement des ordures ménagères et des recyclables est assurée par le Seroc.

Déchèteries

Par délibération du 20 décembre 2022, l'activité d'exploitation des déchèteries de MAISONCELLES-PELVEY et de LIVRY ont été transférées au SEROC à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le réseau SEROC compte 10 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire.



- 1.2.2 Gouvernance et administration

Voici les noms du Président ainsi que des Vice-Présidents de Pré-Bocage Intercom :

Président : M. Gérard LEGUAY

1er Vice-Président : Mme Christine SALMON ;

2ème Vice-Président : Mme Stéphanie LEBERRURIER ;

3ème Vice-Président : M. Christophe LE BOULANGER ;

4ème Vice-Président : M. Jacky GODARD ;

5ème Vice-Président : Mme Sandra LEMARCHAND ;

6ème Vice-Président : M. Jean-Yves BRECIN ;

7ème Vice-Président : M. Marcel PETRE ;

8ème Vice-Président : M. Christian HAURET ;

9ème Vice-Président : M. Dominique MARIE ;

10ème Vice-Présidente : M. Bruno DELAMARRE.

Les membres de la commission Valorisation, Collecte et Recyclables sont les suivants :

Mme Christine SALMON

M. Gérard LEGUAY

Mme Stéphanie LEBERRURIER

M. Christophe LE BOULANGER

M. Jacky GODARD

Mme Sandra LEMARCHAND

M. Jean-Yves BRECIN

M. Marcel PETRE

M. Christian HAURET

M. Yves CHEDEVILLE

M. Bruno DELAMARRE

Mme Martine JOUIN

M. Michel GENNEVIEVE

M. Pierre DEWASNE

Mme Sylvie HARIVEL

M. Christian VENGEONS

M. Pierre SALLIOT

M. Christian FORTIN

Mme Catherine MARIE

M. Gérard GALODE

M. Patrick GUERRIEN

M. Vincent RUON

Mme Sophie LECHEVALIER BOISSEL

Mme Gaële FILLATRE

M. Thierry LECRES

Mme Catherine ISABEL

Mme Emmanuelle BEIGNON

M. Sylvain AGUITON

M. Laurent LEVAVASSEUR

Mme Anne-Marie NOGET PAY

M. Michel LEJEUNE

M. Gilles LECONTE

M. Daniel DEDUN

Le service Déchets-Recyclables de Pré-Bocage Intercom est composé comme suit :

- Les bureaux administratifs et les équipes de collecte situés 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay – 14260 Aunay-sur-Odon.

Partie 1 – Les indicateurs techniques

Chapitre 2

La prévention des déchets

- 2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

2010 : 12 917,62 T

2025 : 13 858,52 T

Indice 100 = 107,28

Depuis 2010 le périmètre de la collectivité a évolué avec la fusion de deux intercoms (Aunay – Caumont Intercom avec Villers-Bocage Intercom) et la création des communes nouvelles en 2017.

- 2.2 Actions de Prévention (animation SEROC)

Interventions scolaires :

- 43 animations scolaires dans 7 écoles et 32 classes différentes, pour 761 élèves différents sensibilisés (certains ont bénéficié de plusieurs animations). 44% des écoles de PBI ont bénéficié d'au moins une animation, et nos animatrices ont vu 54% des élèves de PBI au moins une fois.
- 24% des animations scolaires réalisées par le SEROC le sont sur le territoire de PBI.
- 150 enfants de l'école de Caumont-sur-Aure sont venus sur le Jardin de la Récup' qui a réouvert ses portes en 2025 (animation « Jardinage, compostage, paillage » et « Hôtel à Insectes »).

Prêt matériel éco-évènement :

- 4 éco-événements accompagnés : Club de judo d'Aunay, APF Jurques, La Roucampoise Aunay-sur-Odon, Association Charme au chœur de mon village Maisonnelles-Pelvey

Stand d'information :

- Sensibilisation du public aux consignes de tri : 2 interventions (Forum des associations et Foire d'automne de l'UCIA à Villers-Bocage) = 171 personnes sensibilisées

Formation :

- 4 formations adultes : Personnel de Pré-Bocage-Intercom et personnel de la mairie d'Aunay-sur-Odon = 57 personnes sensibilisées

Cafés des astucieux : 68 participants

- 11 ateliers (sur 39) du café des Astucieux ont eu lieu sur PBI, pour 272 participants (sur 586 au total).

Compostage collectif :

Equipement de 31 nouveaux sites de composteurs :

- **Aunay-sur-Odon** : 11
- **Villers-Bocage** : 17
- **Caumont-l'Éventé** : 1
- **Villy-Bocage** : 1
- **Le Plessis-Grimoult** : 1

Distribution de composteurs :

297 foyers équipés

Partie 1 – Les indicateurs techniques

Chapitre 3

La prévention des déchets

- 3.1 Équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Flux de déchets en apport volontaire

	Verre 	Papier – Cartons 	Déchets verts 	Encombrants 	Déchets dangereux 	Textiles 
Nombre de contenants disponibles	82	2	2	2	4	2 PAV (1 sur chaque déchèterie)
Type de contenant	81 PAV + 1 colonne enterrée	Benne 35 m ²	1 Benne 35m ² à Livry 1 Plateforme déchets verts à Maisonnelles-Pelvey	Benne 35 m ²	Locaux DMS	Containers
Ration du nombre de contenant par habitant	1 pour 309	1 pour 12 671	1 pour 12 671	1 pour 12 671	1 pour 6336	1 pour 12 671
Tonnage collecté	1 668 T	284 T	2 748 T	1 021 T	65 T	7 T

3.2 Organisation de la collecte en porte à porte

- 3.2.1 Spécification de la collecte

	OMR 	RECYCLABLES SECS 
Population desservie	25 343	25 343
Tonnages annuels	2 903 T	1 629 T
Distance parcourue pour la collecte	81 105 km	
Couleur du bac concerné	GRIS (pucé)	SACS JAUNES

ORGANISATION DES TOURNÉES 2025

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260624-20260624-44_DEL-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Camion		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
E n t r e t i e n GD	Sem Paire	CAUMONT-SUR-AURE : Caumont l'Eventé, La Vacquerie ; VAL DE DRÔME : La Lande-sur-Drôme OM Tournée 1 GD	SEULLINE : Coulvain ; VAL DE DRÔME : Dampierre, Le Lande-sur-Drôme, Saint Jean des Essartiers, Sept-Vents CAUMONT-SUR-AURE : La Vacquerie Lieux-dits "Ecorigny", "Le Moulin d'Aubigny", "Aubigny" (CAHAGNES) EMB Tournée 2 EM	VAL D'ARRY : Missy, Le Locheur, Tournay sur Odon ; PARFOURU-SUR-ODON + écoles Landes-sur-Ajon et Banneville-sur-Ajon LAVAGE OMB Tournée 10 GD	AURSEULLES : Anctoville, Orbois, Feuguierolles-sur-Seulles, Sermentot, Longraye, Torteval Quesnay + "Les Essards" LD "Les Légers", "Le Moulin de St Louet", "La Rivière", "La Campagne, Les Vaux remiers", "La Douestils", "Les 3 Ponts" (SAINT LOUET/-SEULLES) EMB Tournée 7 EM	VILLERS-BOCAGE +C3 hôpital + service technique ASO OM Tournée 15 GD
	Sem Imp	CAUMONT-SUR-AURE : Caumont l'Eventé, Livry, Parfouru l'Eclé + école Caumont l'Eventé OM Tournée 2 GD	VAL D'ARRY : Noyers-Bocage VILLY-BOCAGE SAINT LOUET-SUR-SEULLES + école Noyers-Bocage + C2 Villers-Bocage + Missy PEP (C1) OM Tournée 6 GD	CAUMONT-SUR-AURE : Caumont l'Eventé, Livry, Parfouru l'Eclé EMB Tournée 4 FR	DIALAN-SUR-CHAÎNE : Jurques ; SEULLINE : Saint Georges d'Aunay, La Bigne ; BREMOY LAVAGE EMB Tournée 8 EM	VILLERS-BOCAGE +C3 hôpital + service technique ASO OM Tournée 16 GD
E n t r e t i e n EG	Sem Paires	LES MONTES D'AUNAY : Aunay-sur-Odon + campagne d'Aunay/Odon * OM Tournée 3 EG	VAL D'ARRY : Noyers-Bocage (+ école) MONTES-EN-BESSIN LD "Landelles", "Chemin de Sallen" (VAL D'ARRY - Noyers-Bocage) RD 675, "La Bergerie", "Ingy" (VILLY-BOCAGE) + C2 Villers-Bocage LAVAGE - OM Tournée 7 EG	LES MONTES D'AUNAY : Aunay-Odon + Cpgne d'Aunay/Odon * Bauquay + Le Volquier ; LE MESNIL-AU-GRAIN ; LD "La Cabourette", "Les Carelles", "Le Bas Monts Mort" (MALHERBE/AJON - Saint Agnan-Le-Malherbe) EMB Tournée 5 EM	SEULLINE : Saint Georges-d'Aunay, Coulvain, La Bigne + Ecole Cahagnes (salle communale) + C2 Caumont OM Tournée 13 EG	LES MONTES D'AUNAY : Campandré-Valcongrain, Danvou la Ferrière, Ondefontaine, Roucamp, Le Plessis-Grimoult ; DIALAN-SUR-CHAÎNE : Le Mesnil Auzouf EMB Tournée 11 EM
	Sem Imp	LES MONTES D'AUNAY : Aunay sur Odon MAISONCELLES-PELVEY Lieu-dit "La Guillotine" (TRACY-BOCAGE) LAVAGE OM Tournée 4 EG	AMAYS/SEULLES ; LONGVILLERS ; PARFOURU/ODON ; EPINAY/ODON ; MONTES-EN-BESSIN LD "Orval", "Le Mesnil", "La Sébillière" (CAHAGNES) LD "Landelles", "Chemin de Sallen" (VAL D'ARRY - Noyers-Bocage) "La Bergerie", "Ingy" (VILLY-BOCAGE) - LD Canchère EMB Tournée 3 EM	LES MONTES D'AUNAY : Aunay-sur-Odon ; MAISONCELLES-PELVEY ; TRACY-BOCAGE Lieu-dit "La Guillotine" (TRACY-BOCAGE) EMB Tournée 6 EM	CAHAGNES ; AURSEULLES : St Germain d'Ectot LD "la Couarde" (TORTEVAL QUESNAY) LD "La Pignerie", "Le Vieux Presbytère", "La Marche" (AURSEULLES - Anctoville) - LD "Fréval", "Le Pont de Benneville" (DIALAN/CHAÎNE - Jurques) LD "Le Mesnil Levreau" (CAUMONT-SUR-AURE - Livry) + C2 Caumont - OM Tournée 14 EG	AURSEULLES : Anctoville, Orbois, Feuguierolles-sur-Seulles, Sermentot, Longraye, Torteval Quesnay + "Les Essards" LD "Les Légers", "Le Moulin de st Louet", "La Rivière", "La Campagne, Les Vaux remiers", "La Douestils", "Les 3 Ponts" (ST LOUET/SEULLES) - OM Tournée 17 EG
E n t r e t i e n FR	Sem Paires	CAHAGNES ; LES LOGES ; SAINT PIERRE DU FRESNE LD "Fréval", "Le Pont de Benneville" (DIALAN-SUR-CHAÎNE - Jurques) Lieu-Dit "Le Mesnil Levreau" (CAUMONT-SUR-AURE - Livry) EMB Tournée 1 FR	COURVAUDON ; BONNEMAISON ; LONGVILLERS ; EPINAY-SUR-ODON ; LES MONTES D'AUNAY : Bauquay + Le Volquier - LD "Les Carelles", "Le Bas Monts Mort" (MALHERBE/AJON - Saint Agnan-Le-Malherbe) - LD "Canchère" VB OM Tournée 8 FR	DIALAN-SUR-CHAÎNE : Jurques ; BREMOY ; ST PIERRE-DU-FRESNE ; AMAYE-SUR-SEULLES LD "Le Mesnil", "La Sébillière" (CAHAGNES), "Orval" + C2 Aunay + C2 Hôpital + Cabinet médical champs de foire ASO LAVAGE OM Tournée 11 FR	VILLERS-BOCAGE + ZI ; SAINT LOUET-SUR-SEULLES ; AURSEULLES : Saint Germain d'Ectot Lieu-Dit "La Pignerie", "Le Vieux Presbytère", "La Marche" (AURSEULLES - Anctoville) EMB Tournée 9 FR	COURVAUDON ; MAISONCELLES/AJON ; LANDES/AJON ; BONNEMAISON ; MALHERBE/AJON : Banneville-sur-Ajon, Saint Agnan-le-Malherbe "Le Costil" (PARFOURU/ODON) EMB Tournée 12 FR
	Sem Imp	VAL DE DRÔME : Sept-Vents, Dampierre, Saint Jean des Essartiers ; LES LOGES ; TRACY-BOCAGE Lieux-dits "Ecorigny", "Le Moulin d'Aubigny", "Aubigny" (CAHAGNES) OM Tournée 5 FR	LES MONTES D'AUNAY : Campandré-Valcongrain, Danvou la Ferrière, Ondefontaine, Roucamp, Le Plessis-Grimoult ; DIALAN-SUR-CHAÎNE : Le Mesnil Auzouf ZOO LAVAGE OM Tournée 9 FR	MAISONCELLES-SUR-AJON ; MALHERBE/AJON : Banneville/Ajon, Saint Agnan le Malherbe ; + La Cabourette LANDES/AJON ; LE MESNIL-AU-GRAIN "Le Costil" (PARFOURU/ODON + C2 Aunay + C2 Hôpital + Cabinet médical champs de foire ASO OM Tournée 12 GD	VILLERS-BOCAGE + ZI ; VILLY-BOCAGE EMB Tournée 10 FR	VAL D'ARRY : Noyers-Bocage, Missy, Le Locheur, Tournay sur Odon RD 675 (VILLY-BOCAGE) EMB Tournée 13 FR
Campagne d'Aunay-sur-Odon : Lieux dits Beauvais, La Gendrierie, L'Abbaye, Le Pied Du Bois, Le Petit Pied Du Bois, Courtilbert, Le Pied De La Bruyere, La Grellerie, Le Hamel Es Bas, La Petite Ccoquerie, Noire Nuit, Le Hamel Aux Gabrioux, Le Hamel Aux Helenes, La Bernardière						

Version du 14/05/24

3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers et ménagers

Dans le cadre de la REOM, la collectivité a choisi de limiter les tonnages collectés en incitant les usagers à réduire leurs déchets via un système basé sur le nombre de levées ou d'ouvertures annuelles :

- 15 levées par an pour les usagers équipés d'un bac ;
- Un nombre d'ouvertures du tambour déterminé en fonction du nombre de personnes composant le foyer (voir grille tarifaire en page 29) pour les usagers disposant d'un badge.

Le nombre de levées autorisées varie selon le volume du bac attribué. Par ailleurs, les ménages ne peuvent pas disposer d'un bac d'un volume supérieur à 240 L (voir grille tarifaire en page 29).

3.3 Fréquence de la collecte

Type de Collecte

FREQUENCE DE COLLECTE	PBI : 25 343 habitants	
	OM	RECYCLABLES
Période normale	1 fois tous les 15 jours (C0,5) ou 1 fois par semaine (C1)*	1 fois tous les 15 jours (C0,5) ou 1 fois par semaine (C1)**

*Aunay sur Odon - Villers-Bocage - Caumont l'Éventé - Noyers-Bocage

**Aunay sur Odon - Villers-Bocage

La fréquence des collectes peut parfois être ajustée en fonction des demandes et des besoins réels des producteurs non ménagers :

- Fréquence de collecte à 2 fois par semaine (C2) pour les gros producteurs de déchets (commerçants, métiers de bouche...) des communes d'Aunay sur Odon, Villers-Bocage et de Caumont l'Éventé.
- Convention de saisonnalité (d'avril à octobre) pour le Zoo de Jurques et certains gîtes du territoire
- Convention annuelle pour l'hôpital d'Aunay sur Odon pour une collecte 3 fois par semaine (C3)

3.4 Focus sur la Déchèterie

3.4.1 jours et heures d'ouverture

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI professionnels interdits
Creully <i>ZI d'activité Sud</i>	13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	FERMÉ	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30
Ecrammeville <i>RD 124-Les Cotils</i>	13h45/17h30	FERMÉ	9h-12h 13h45/17h30	FERMÉ	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30
Fontenay-le-Pesnel <i>5 route de Cristot</i>	13h45/17h30	FERMÉ	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30
Grandcamp-Maisy <i>Route de la Synergie</i>	13h45/17h30	FERMÉ	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30
Isigny-sur-Mer <i>RD 5, Route de Littry</i>	13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	FERMÉ	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30
Le Molay-Littry <i>ZA Rue Denis Papin</i>	13h45/17h30	FERMÉ	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30
Livry <i>D173</i>	13h45/17h30	FERMÉ	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30
Maisoncelles-Pelvey <i>Le Bouquet de Mathan</i>	13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	FERMÉ	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30
Port-en-Bessin <i>ZI Rue des Albatros</i>	13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	FERMÉ	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30
Vaucelles <i>ZA, Route de Cherbourg</i>	13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30	9h-12h 13h45/17h30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

SEROC - 02 31 51 69 60 - www.seroc14.fr

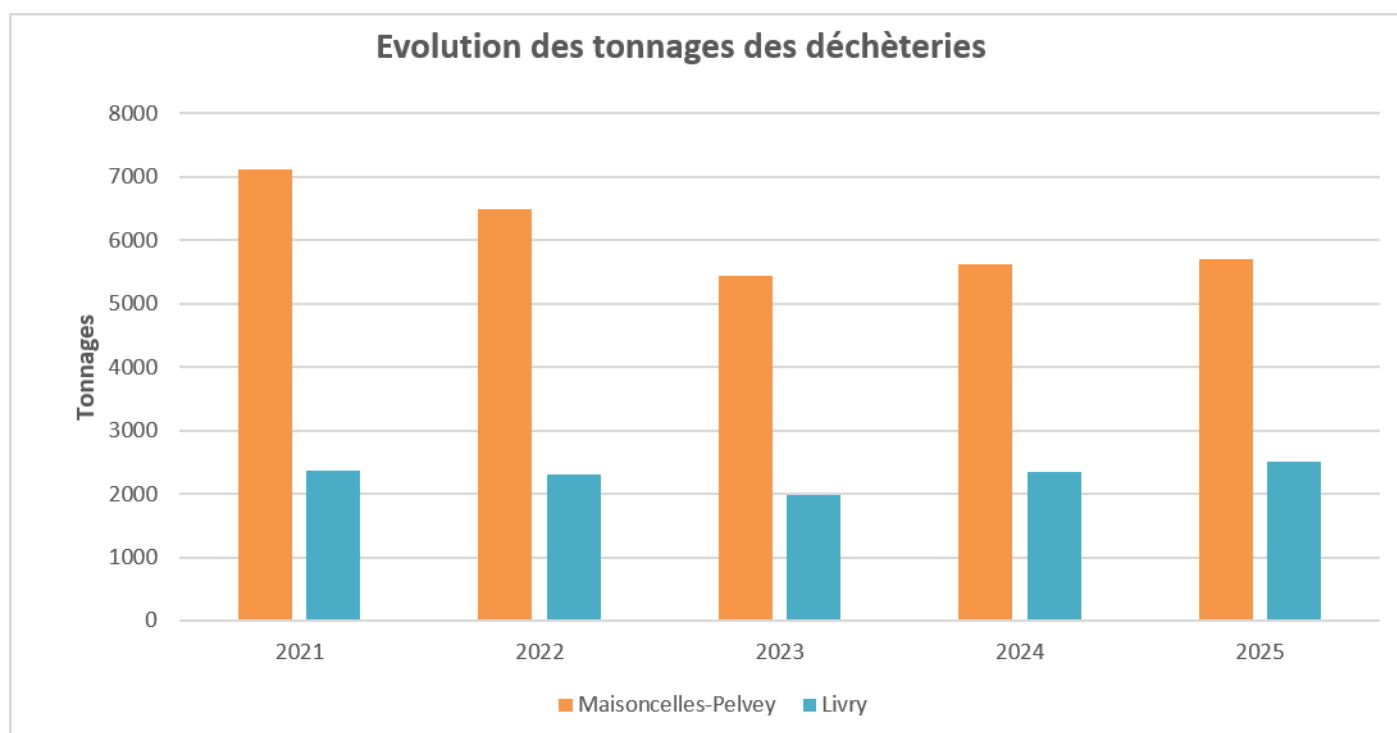
3.4.2 Fréquentation des déchèteries

	2024	2025	Evolution 2024/2025 (%)	Evolution 2024/2025 en nbre de visites
Visites Maisoncelles Pelvey	43 990	44 024	+0,1%	+34
Visites Livry	15 006	15 855	+5,7%	+849
Total visites	58 996	59 885	+5,8%	+883

Transfert des déchèteries au 1^{er} janvier 2023. Ce transfert a eu pour incidence de modifier l'organisation de la collecte en déchèterie notamment d'imposer aux usagers un nombre de passage fixe.

3.4.3 Évolution des tonnages en déchèterie

Tonnages Déchèteries y compris déchets verts	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Maisoncelles-Pelvey	7 128	6 493	5 440	5 623	5 710	1.38%
Livry	2 362	2 307	1 990	2 348	2 499	6.06%
Total	9 490	8 800	7 430	7 971	8 201	2.80%



3.5 Évolution de l'organisation de la collecte

Collecte en C1 des sacs jaunes sur 2 communes urbaines du territoire

Malgré le passage aux extensions des consignes de tri fin 2020, la fréquence de collecte des «recyclables» est restée à une fois tous les 15 jours y compris dans les zones agglomérées de plus de 2 000 habitants (sauf convention et ZI).

Or, ces extensions ont conduit à l'augmentation des tonnages collectés en sacs.

Les agents de collecte ont fait remonter la pénibilité de la collecte en sacs et ce, particulièrement sur 2 communes du territoire : Villers-Bocage et d'Aunay-sur-Odon (tournées nécessitant par ailleurs un double vidage même avec le camion 26T).

Cette situation est également signalée sur certaines périodes de l'année telles que les fêtes de fin d'année ou les fins d'année scolaire.

Afin d'améliorer le service rendu, les communes de Villers-Bocage et d'Aunay-sur-Odon sont passées en C1 (toutes les semaines) au 1^{er} janvier 2023.

Partie 1 – Les indicateurs techniques

Chapitre 4

La collecte des déchets : bilan

4.1 Évolution des tonnages

Flux	Kg/hab/an 2022	Kg/hab/an 2023	Kg/hab/an 2024	Kg/hab/an 2025
Collecte des OM	117	111	114	115
Recyclables	60	66	75	64
Déchèterie	277	238	342	324

2022 : Optimisation des tournées

Le refus de tri : qu'est-ce le taux de refus et quelles conséquences ?

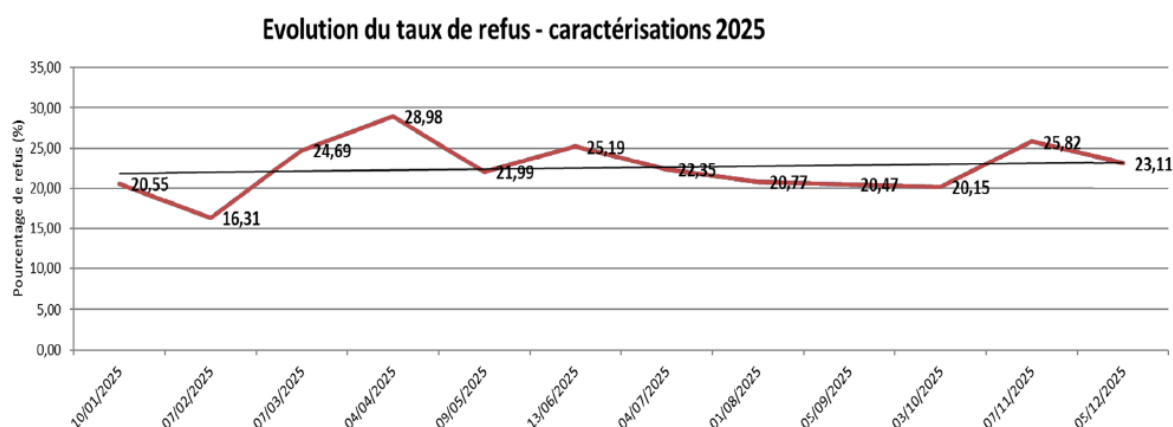
Avant l'Extension des Consignes de Tri (ECT) qui était le 01/10/2020, le taux de refus de tri de PBI était d'environ 21%. Suite à la mise en place de l'ECT, ce taux a augmenté de 3%, pour atteindre un peu plus de 24% en 2022. Cette hausse, mise en parallèle avec le maintien de la performance de collecte du monoflux, montrait que la qualité de ce dernier s'était donc dégradée.

Cependant, en 2023 le taux de refus de PBI a diminué de 4%, soit 20%. La qualité s'est donc améliorée, d'autant plus que les performances de collecte se maintiennent bien.

80% de la composition du refus de tri est un refus dit « habitant », autrement dit, des déchets ultimes qui auraient dû finir dans le sac/bac noir. Les 20% restant sont constitués de refus dit de « process » (matériaux non recyclables mais appelés par l'ECT).

Les refus les plus récurrents : déchets ultimes (salle de bain et autres), essuie-tout, mouchoirs, masques, mauvais plastiques (non-emballage, jouet, objet), papier avec du plastique, petite bouteille de verre (boisson, cosmétique), papier broyé (fibre déchirée qui termine en refus process), médicaments, les très petits éléments (fines), gaspillage alimentaire.

Conséquences : les refus de tri sont renvoyés à l'enfouissement et coûtent cher à la collectivité qui se voit impacté un nouveau coût de transport. Ce coût est répercuté à tous les usagers du service public.



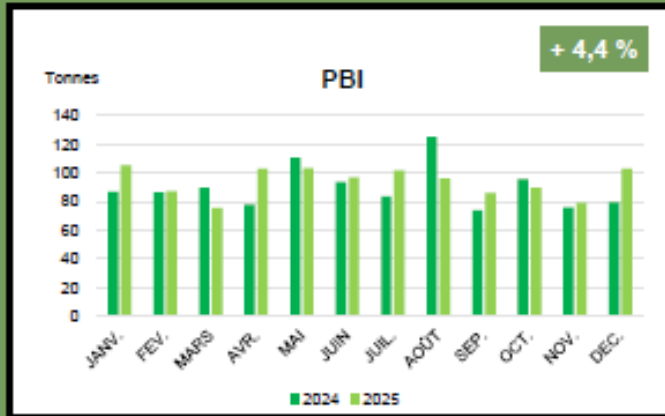
DECHETS MENAGERS : Tonnages 2025 et évolutions depuis 2021

		2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024 %	Evolution 2024/2023 %	Evolution 2023/2022 %	Evolution 2022/2021 %	Evolution 2024/2023 en tonne	Evolution 2023/2022 en tonne	Evolution 2022/2021 en tonne	kg/hab/an 2025	kg/hab/an 2024	kg/hab/an 2023	kg/hab/an 2022
Collecte des OM	Pré-Bocage	3 175,40	2 943,32	2 791,50	2 863,56	2 902,62	1%	3%	-5%	-8%	72,06	-151,82	-232,08	114,53	113,80	113,66	116,91
	Tonnages comptabilisés SEROC	3 155,34	2 943,32	2 791,50	2 863,56	2 902,62	1%	-3%	-5%	-7%	72,06	-151,82	-212,02	114,53	113,80	113,66	116,91
Tri sélectif	Verre	1120,00	1104,96	1052,20	1078,87	1126,44	4%	-2,36%	-5%	-1%	26,67	-15,04	-15,04	44,45	42,88	42,82	43,89
	Monoflux	1525,60	1500,74	1659,40	1705,40	1628,80	-5%	13,64%	10%	-2%	46,00	-24,86	-24,86	64,27	67,78	67,69	59,61
	Pré-Bocage	2 645,60	2 605,70	2 711,60	2 784,27	2 755,24	-1%	7%	4%	-2%	72,67	105,90	-39,90	108,72	110,65	110,52	103,50
Déchèterie Maisoncelles-Pelvey (hors gravats: non pesés)	Pelouse	464,46	817,79	264,82	2 190,91	2 043,72	-7%	727,32%	-208,81%	43%	155,94	-552,97	353,33	80,64	87,07	10,51	32,48
	Branchages	2 068,82	1 217,18	1 779,09				-100,00%	31,58%	-70%		561,91	-851,64			70,62	48,35
	Cartons	238,78	251,58	205,64	202,14	204,48	1%	-1,70%	-22,34%	5%	-3,50	-45,94	12,80	8,07	8,03	8,16	9,99
	Encombrants	1 838,60	1 592,25	889,03	728,82	701,87	-4%	-18,02%	-79,10%	-15%	-160,21	-703,22	-246,35	27,69	28,97	35,29	63,25
	Bois	292,86	429,76	404,50	468,07	565,68	17%	15,72%	-6,24%	32%	63,57	-25,26	136,90	22,32	18,60	16,06	17,07
	Ferrailles	265,05	215,52	170,84	208,62	218,14	4%	22,11%	-26,15%	-23%	37,78	-44,68	-49,53	8,61	8,29	6,78	8,56
	Batteries	3,25	2,56	0,00	2,30	0,00		0,00%	0,00%	-27%	2,30	-2,56	-0,69	0,00	0,09	0,00	0,10
	Gravats (estimation)	1 239,72	1 229,45	993,23	954,62	1 027,55	7%	-3,89%	-23,78%	-1%	-38,61	-236,22	-10,27	40,55	37,94	39,42	48,84
	Huiles minérales	11,34	13,50	9,00	10,57	9,05	-17%	17,44%	-50,00%	16%	1,57	-4,50	2,16	0,36	0,42	0,36	0,54
	DMS pro	27,77	22,99	42,63	22,83	18,10	-26%	-46,44%	46,07%	-21%	-19,80	19,64	-4,78	0,71	0,91	1,69	0,91
	DMS ménages ECO DDS	0,00	0,00	0,00	21,09	19,33	-9%				21,09	0,00	0,00	0,76	0,84	0,00	0,00
	D3E	203,14	270,82	177,39	191,98	204,51	6%	8,22%	-52,67%	24,99%	14,59	-93,43	67,68	8,07	7,63	7,04	10,76
	Amiante lié			1,68	3,76	25,84	85%	123,81%									
	Amiante lié (dépôts sauvages)																
	Plâtre				94,70	192,04	51%							7,58	3,76		
	Benne Ecomobilier	361,44	427,98	499,00	520,16	469,56	-11%	21,54%	14,23%	15,55%	-0,30	66,54	66,54	18,53	20,67	19,81	17,00
	COREPILE	1,536	1,66	1,57	1,95	1,31	-49%	17,19%	-6,26%	7,69%	-0,31	0,13	0,13	0,05	0,08	0,06	0,07
	RECYLUM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	7 016,77	6 493,04	5 438,42	5 622,52	5 701,17	1,38%	3,27%	-19,39%	-8,07%	74,11	-1060,56	-523,72	224,96	223,45	215,87	257,92

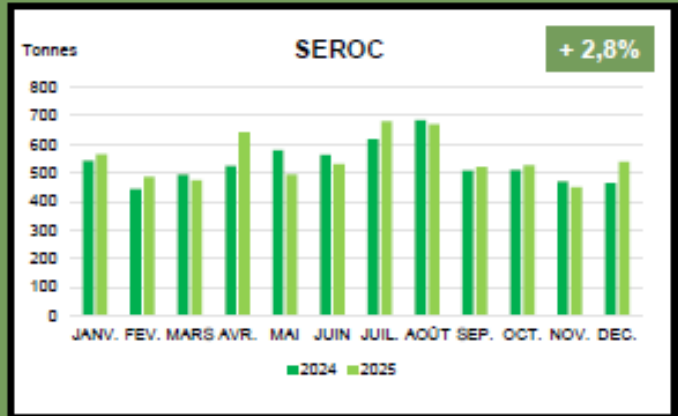
		2021	2022	2023	2024	2 025	Evolution 2025/2024 %	Evolution 2024/2023 %	Evolution 2023/2022 %	Evolution 2022/2021 %	Evolution 2024/2023 en tonne	Evolution 2023/2022 en tonne	Evolution 2022/2021 en tonne	kg/hab/an 2025	kg/hab/an 2024	kg/hab/an 2023	kg/hab/an 2022
Déchèterie Livry	Déchets verts (mélange)	527,26	466,16	435,10	625,68	703,99	11,12%	30,46%	-7,14%	-13,11%	190,58	-31,06	-31,06	27,78	24,87	17,27	18,52
	Cartons	80,52	52,68	77,64	81,94	79,04	-3,67%	5,25%	32,15%	-52,85%	4,30	24,96	24,96	3,12	3,26	3,08	2,09
	Encombrants	776,14	697,80	413,46	372,86	319,32	-16,77%	-10,89%	-68,77%	-11,23%	-40,60	-284,34	-284,34	12,60	14,82	16,41	27,72
	Bois	101,54	156,12	187,78	244,30	290,90	16,02%	23,14%	16,86%	34,96%	56,52	31,66	31,66	11,48	9,71	7,45	6,20
	Ferrailles	118,86	104,89	94,90	104,34	118,93	12,27%	9,05%	-10,53%	-13,32%	9,44	-9,99	-9,99	4,69	4,15	3,77	4,17
	Batteries	1,75	2,69	0,00	2,36	0,00		0,00%	0,00%	34,98%	2,36	-2,69	-2,69	0,00	0,09	0,00	0,11
	Gravats (estimation)	460,40	587,22	443,72	503,02	519,98	3,26%	11,79%	-32,34%	21,60%	59,30	-143,50	-143,50	20,52	19,99	17,61	23,33
	Huiles minérales	4,50	4,50	4,23	4,68	5,04	7,14%	9,62%	-6,38%	0,00%	0,45	-0,27	-0,27	0,20	0,19	0,17	0,18
	DMS pro	11,80	7,56	20,77	10,28	14,40	28,60%	-102,08%	63,61%	-56,10%	-10,49	13,21	13,21	0,57	0,41	0,82	0,30
	DMS ménages ECO DDS	9,10	0,00	0,00	10,34	0,22	-4600,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,34	0,00	0,00	0,01	0,41	0,00	0,00
	D3E	84,54	59,85	80,50	88,57	96,46	8,18%	9,11%	25,65%	-41,25%	8,07	20,65	20,65	3,81	3,52	3,20	2,38
	COREPILE	1,27	0,99	0,99	0,00	2,29	100,00%	0,00%	-0,71%	-28,33%	0,00	-0,01	-0,28	0,09	0,00	0,04	0,04
	Plâtre				49,44	119,10	58,49%							4,70	1,96		
	Benne Ecomobilier	183,96	166,16	230,82	250,23	229,82	-8,88%	7,76%	28,01%	-10,71%	19,41	64,66	-17,80	9,07	9,94	9,93	6,60
	Total	2 361,64	2 306,62	1 989,91	2 348,04	2 499,49	6,06%	15,25%	-15,92%	-2,39%	358,13	-316,71	-55,02	98,63	93,32	78,99	91,62
Autres DV	Benne Amayé																
	Benne Caumont																
	Benne Noyers	535,62	388,36							-37,92%			-147,26	0,00	0,00	0,00	15,43
	Total	535,62	388,36	0,00	0,00	0,00				-37,92%	0,00	0,00	-147,26	0,00	0,00	0,00	15,43
Total déchèterie+ Bennes DV		9 914	9 188	7 428	7 971	8 201	2,81%	6,80%	-23,69%	-7,90%	432,25	-1759,70	-726,00	323,59	316,77	316,38	364,97
Sous total déchets verts		3 596,16	2 889,49	2 479,01	2 816,59	2 747,71	-2,51%	11,99%	-16,56%	-24,46%	337,58	-410,48	-706,67	108,42	113,91	143,05	114,78
% DV		36,3%	31,4%	33,4%	35,3%	33,5%	-5,47%	5,6%	5,8%	-15,3%	4,3%	1,9%	-4,8%	1%	36%	45%	31%
Total Tous déchets		15 735,03	14 737,05	12 931,43	13 618,39	13 858,52	1,73%	5,31%	-13,96%	-6,77%	0,05	-0,12	-0,07	546,84	550,77	514,38	585,38

Population PBI : 25 343 hab. - Population SEROC : 134 008 hab.

TONNAGES DE VERRE

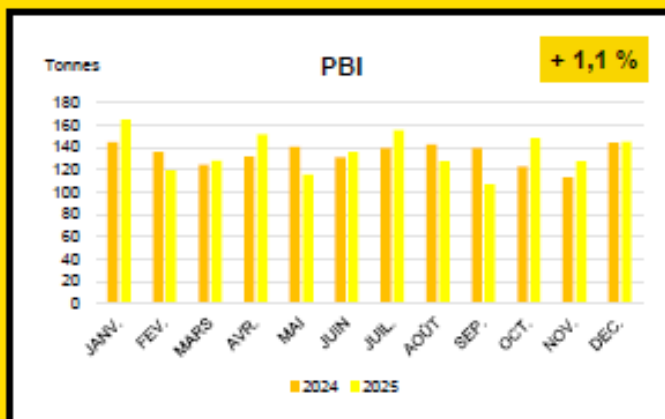


2024 : 1 078,9 T / 2025 : 1 126,4 T

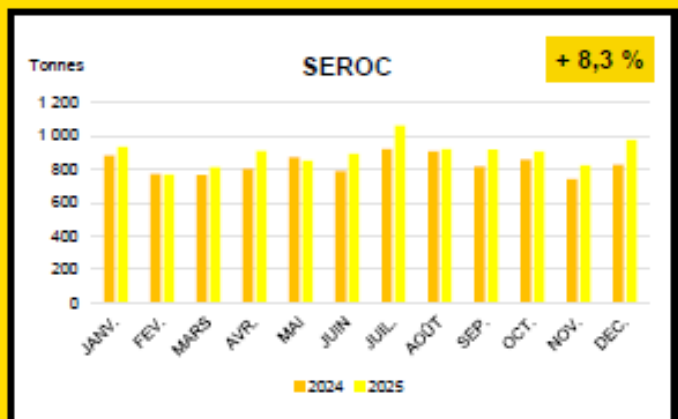


2024 : 6 396,3 T / 2025 : 6 572,5 T

TONNAGES DE PAPIERS ET EMBALLAGES

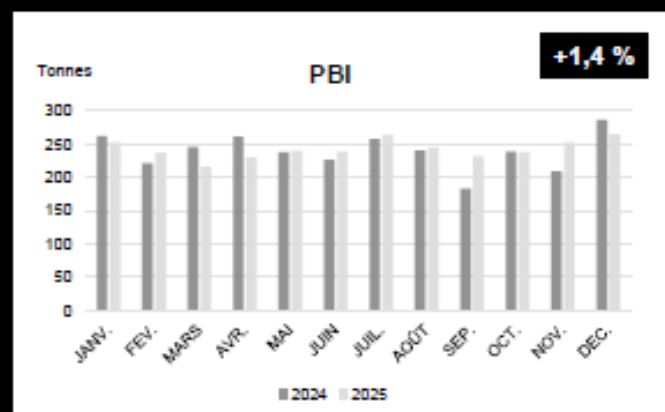


Taux moyen de refus : 22,5 %
2024 : 1 611,2 T / 2025 : 1 628,8 T

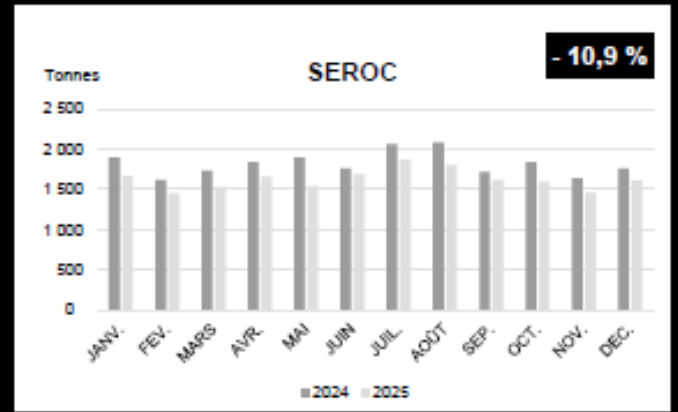


Taux moyen de refus : 23,1 %
2024 : 9 960,7 T / 2025 : 10 783,2 T

TONNAGES DE DECHETS ULTIMES



2024 : 2 863,6 T / 2025 : 2 902,6 T



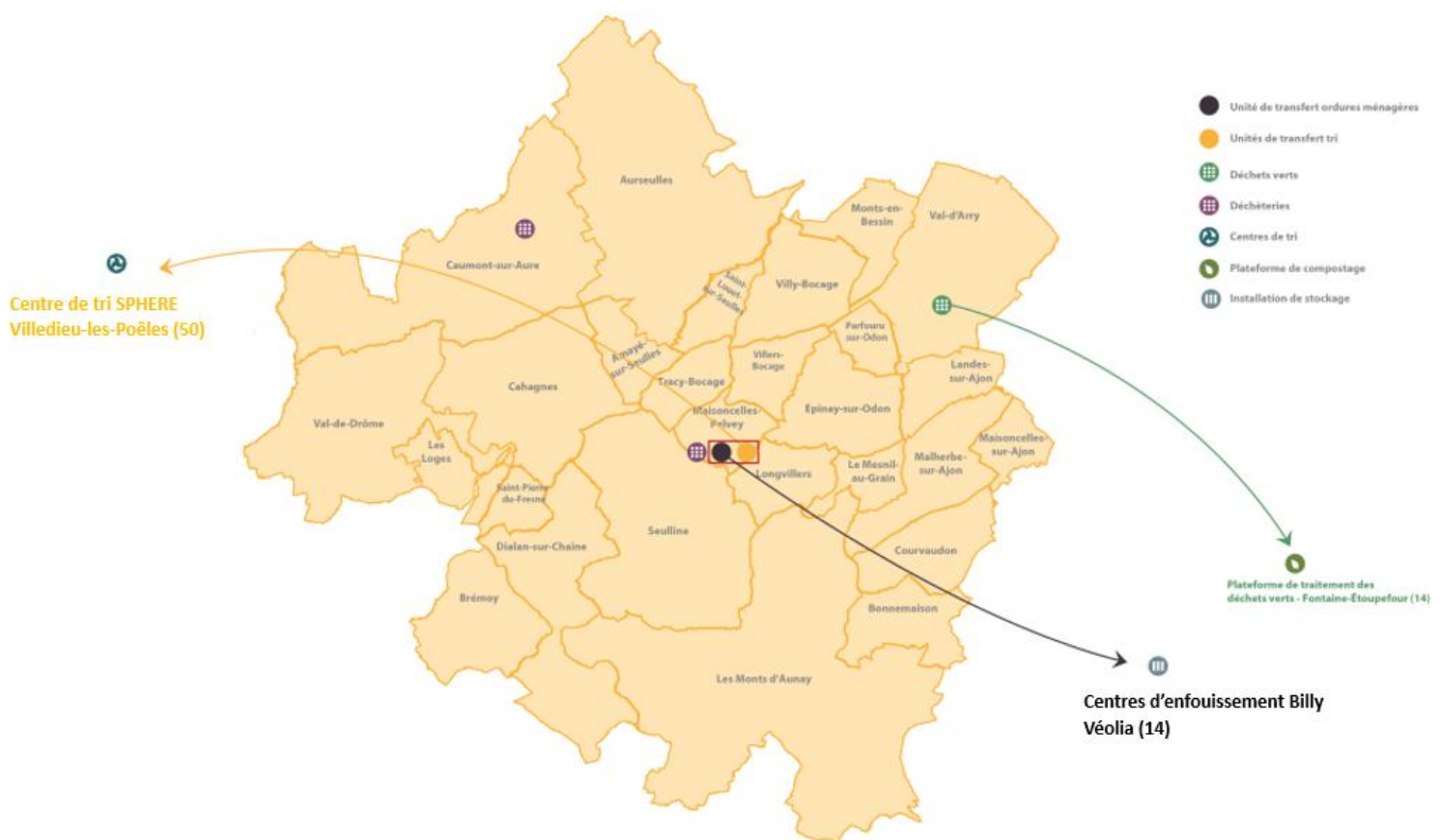
2024 : 21 840,2 T / 2025 : 19 470,2 T

Partie 1 – Les indicateurs techniques

Chapitre 5

Le Traitement des déchets : organisation

5.1 Localisation des unités de traitements existantes



5.2 Nature des traitements (dont valorisation)

Déchets concernés

UNITE DE TRAITEMENT MODE DE VALORISATION	Ordures ménagères 	Recyclables secs 	Déchets verts 
Centre d'enfouissement VEOLIA- Billy (14)	✓		
Centre de tri Ecosphère (50)		✓	
Plateforme de traitement et valorisation des Déchets verts (14)			✓

Evolution de la **TGAP** (Taxe **G**énérale sur les **A**ctivités **P**olluantes) pour les **ISDND** (Installations de **S**tockage de **D**échets **N**on **D**angereux exploitées en mode bioréacteur et réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté (euro/tonne).

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
A. – Installations non autorisées	tonne	151	152	164	168	171	173	175
B. – Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté	tonne	24	25	37	45	52	59	65
C. – Installations autorisées qui sont exploi- tées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonne	34	35	47	53	58	61	65
D. – Installations autorisées relevant à la fois des B et C	tonne	17	18	30	40	51	58	65
E. – Autres installations autorisées	tonne	41	42	54	58	61	63	65

Pour rappel, qu'est-ce que la TGAP ?

La TGAP est une taxe qui a pour objectif d'encourager les producteurs d'activités dites « polluantes » à réduire leur empreinte environnementale. Elle s'inscrit dans un projet de loi de gestion des déchets et fait partie de la fiscalité déchets.

Le montant de la TGAP est calculé en fonction des quantités et natures des déchets produits, des émissions polluantes, des matériaux d'extraction. Le taux appliqué à chaque facteur est modifié chaque année.

Les Ordures Ménagères résiduelles et encombrants collectés en déchèteries sur le territoire de PBI étant traités (enfouis) dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) « type D », en 2023 la TGAP a augmenté de 27,5 % par rapport à 2022.

A titre de comparaison, en 2025, dans des installations d'incinération, la TGAP atteindra entre 15 et 25 €/T quand elle sera à 65 €/T en ISDND.

La TGAP impactant le montant de la redevance, il importe donc à l'utilisateur du service public d'être responsable dans ses modes de consommation et dans le respect des gestes de tri afin de limiter les tonnages non valorisés. **(OM et encombrants = déchets stockés/enfouis et TGAP importante).**

Partie 2

Les indicateurs économiques et financiers

Partie 2 – Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 6

Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

6.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2025	OMR	Verre	Recyclables secs	Déchèteries	Déchets Verts
Fréquence	C1 - C2 - C3*	-	C0.5	-	-
Collecte et contenant	PAP en bacs Régie	81 PAV Collecte gérée par SEP Valorisation	PAP en sacs Régie	2 déchèteries Délégées au SEROC	1 Benne 35m ² à Livry et 1 Plateforme déchets verts à Maisoncelles-Pelvey
Transport	Géré par le SEROC	Géré par SEP Valorisation	Géré par le SEROC	Géré par le SEROC	Géré par le SEROC
Traitement	Géré par le SEROC	Géré par le centre OI Manufacturing	Géré par le SEROC	Géré par le SEROC	Géré par le SEROC

*Occasionnelle

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITES DE DECHETS COLLECTES PAR LA COLLECTIVITE

ANNEE 2025	OMR	VERRE	RSOM (hors verre)	Déchèteries (hors gravats)	Déchets verts	Tous flux
Population desservie	25 343	25 343	25 343	25 343	25 343	25 343
Tonnage	2 903	1 126	1 629	5 453	2 748	13 859
kg/hab/an PBi	114	44	64	215	108	547

6.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS-CONTRAT

Service	Prestataires	Prestation	Fin de marché	Montant annuel des prestations
Pré-collecte	UGAP	Bacs pucés	Bon de commande Appel à projet	16 940€ 466 932 €
	Barbier	Sacs Jaunes	2026	21 030 €
Collecte	A84	Petit entretien BOM	Bon de commande	51 147 €
	SEMAT	Réparation/ maintenance BOM	Contrat annuel de maintenance	34 932 €
Apports volontaires	SEP	Vidage PAV verre	31/12/2025	37 057 €
	QUADRIA	Fourniture PAV verre	31/12/2025	Pas de commande sur 2025

Partie 2 – Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 7

Budget, coût du service et financement

7.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service.

Les éléments présentés ci-après sont ceux issus de la délibération du 24 juin 2026 relatif à l'approbation du Compte Financier Unique 2025 et à l'affectation des résultats

DELIBERATION 20260624-XX : FIN_89512 : DECHETS RECYCLABLES APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION		RECETTES D'EXPLOITATION	
011-Charges d'exploitation : +15,4k€ par rapport au CA 2024	379 386,59 €	70-Produit de la redevance incitative : +310k€	3 040 353,59 €
012-Charges de personnel : +4,0k€	675 020,66 €	013-Atténuations des charges : -14,8k€	5 708,39 €
65-Autres charges de gestion courantes : +356,5k€ (+298k€ SEROC, +59k€ créances éteintes)	1 820 715,81 €	75-Autres produits de gestion courante : -2,5k€	49,42 €
66-Charges financières (intérêts de l'emprunt) :	606,03 €	76-Produits financiers :	
67-Charges exceptionnelles :	11 301,87 €	77-Produits exceptionnels : -1,9k€	88,62 €
68-Dotations aux provisions : -22,8k€		78-Reprises sur provisions : +44,2k€	52 976,76 €
042-Dotation aux amortissements : -14,6k€	201 049,35 €	042-Reprise des subventions : Stable	23 491,02 €
TOTAL DE	3 088 080,31 €	TOTAL RE	3 122 667,80 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est excédentaire de 34 587,49 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fin 2024 étant excédentaire de 426 461,57 €, la section de fonctionnement dégage un **résultat cumulé excédentaire de 461 049,06 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
301-Matériel et service OM :		10222-FCTVA :	3 485,99 €
302-Conteneurs Tri :	564 467,48 €	13-Subventions d'investissement :	65 285,90 €
308-Achat BOM :	149 157,44 €		
16-Remboursement capital emprunt : -79,1k€	17 054,70 €		
040-Reprise des subventions :	23 491,02 €	040-Dotation aux amortissements : -14,6k€	201 049,35 €
TOTAL DI	754 170,64 €	TOTAL RI	269 821,24 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 est déficitaire de 484 349,40 €. En incluant le résultat cumulé de la section d'investissement fin 2024 (+271 393,48 €), les restes à réaliser de dépenses (179 009,75 €) et les restes à réaliser de recettes (435 020,00 €), la section d'investissement laisse apparaître une **capacité de financement des investissements de 43 054,33 €**.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	930 885,26	3 153 531,00	4 084 416,26
	Recettes réalisées (1)	B	269 821,24	3 122 667,80	3 392 489,04
	Restes à réaliser	C	435 020,00	0,00	435 020,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 282 278,74	3 579 992,57	4 782 271,31
	Dépenses réalisées (1)	E	754 170,64	3 088 080,31	3 842 250,95
	Restes à réaliser	F	179 009,75	0,00	179 009,75
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-484 349,40	34 587,49	-449 761,91
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	271 383,48	426 461,57	697 845,05
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent / déficit	G + H	-212 955,92	461 049,06	248 093,14
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	256 010,25	0,00	256 010,25
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	43 054,33	461 049,06	504 103,39

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé sur l'exercice 2026 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 461 049,06 €
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 212 955,92 €

Madame la Présidente proposera aux membres du conseil communautaire :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES »
- D'affecter les résultats de la manière précitée.

7.2 Le coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Ici, il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements ...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

Le financement du service public regroupe les contributions des usagers et les impôts directement affectés au service public de prévention et de gestion des déchets.

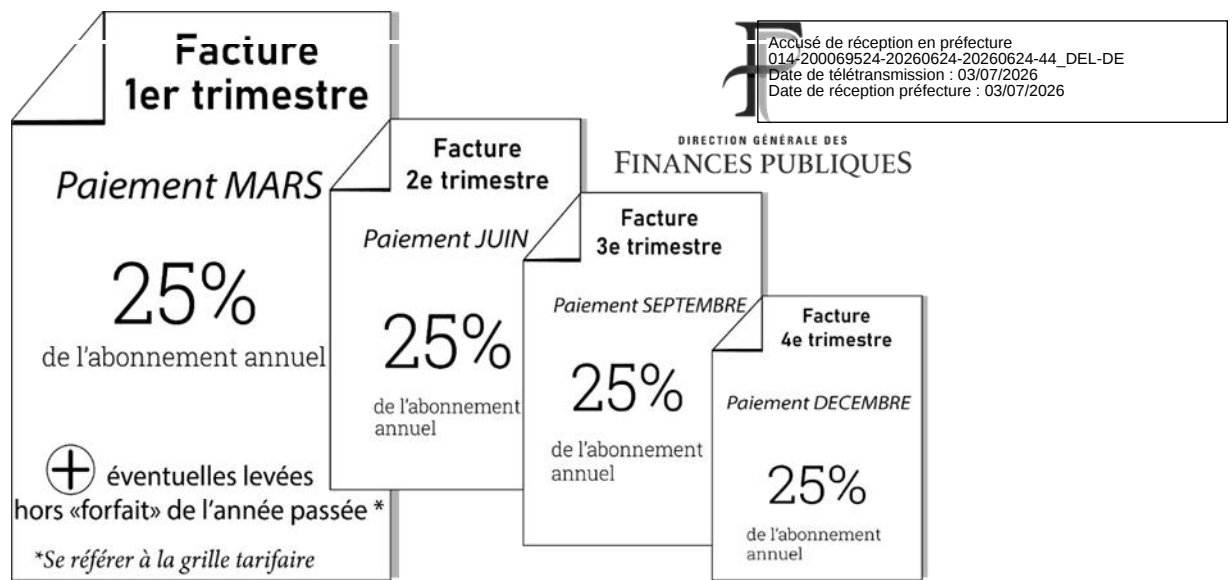
Il s'agit donc pour Pré-Bocage Intercom de la REOM (incitative).

	Euros arrondis	Euros / habitants
Coût aidé du service public TTC	2 515 123 €	99.24 €/hab.
Niveau de financement (REOM)	2 742 331 €	108.21 €/hab.

Montants annuels	Euros arrondis
Total charges (y compris regroupements)	3 434 693 €
Total produits	1 093 645 €
Total contributions	2 742 331 €

Taux de couverture du coût aidé par les contributions	109 %
---	-------

Facturation au trimestre pour faciliter le paiement de la redevance incitative par les administrés.



Grilles tarifaires 2025

Délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2024

Tarifs pour les particuliers et les professionnels avec petits volumes de bac						
Offre de services				Forfait Redevance annuelle	Levées complémentaires*	Levées supplémentaires**
Effectif du foyer	Bac	Nombre de levées dans l'abonnement	Services communs			
1 pers.	80 L	15 levées	Accueil physique et téléphonique. Accès illimité au point d'apport volontaire verres. Mise à disposition de sacs jaunes et de bacs pucés. Accès en déchèterie avec 25 passages pour les particuliers.	175 €	3,16 €	6,32 €
2 à 3 pers.	120 L			229 €	4,75 €	9,50 €
4 à 6 pers.	180 L			312 €	7,13 €	14,26 €
7 pers. et plus	240 L			399 €	9,50 €	19,00 €

* entre la 16ème et la 18ème levée du bac

** à partir de la 19ème levée du bac

Tarifs pour les particuliers et les professionnels avec badge					
Offre de services				Forfait Redevance annuelle	Levées supplémentaires*
Effectif du foyer	Badge	Nombre d'ouvertures dans l'abonnement	Services communs		
1 pers.	30 L	40	Accueil physique et téléphonique. Accès illimité au point d'apport volontaire de verres. Mise à disposition de sacs jaunes et du badge. Accès en déchèterie avec 25 passages pour les particuliers.	175 €	2,38 €
2 à 3 pers.		60		229 €	
4 à 6 pers.		90		312 €	
7 pers. et plus		120		399 €	

* à partir de la 41ème, 61ème, 91ème et 121ème ouverture du badge en fonction du nombre de personne au foyer

Tarifs pour les professionnels avec gros volumes de bac				
Offre de services			Forfait redevance annuelle	Levées supplémentaires*
Bac	Nombre de levées dans l'abonnement	Services communs		
360 L	27 levées	Accueil physique et téléphonique. Accès illimité au point d'apport volontaire de verres. Mise à disposition de sacs jaunes et de bacs pucés.	733 €	8,91 €
660 L			1 409 €	17,23 €
770 L			1 676 €	20,79 €

* à partir de la 28ème levée du bac

Pourquoi la redevance augmente tous les ans ?

Pré-Bocage Intercom est compétent en matière de collecte des déchets (ordures ménagères, recyclables et verre) et le SEROC, syndicat de traitement auquel adhère Pré-Bocage Intercom, est compétent en matière de traitement et de valorisation de vos déchets ménagers et de gestion des déchèteries et de prévention.

Ce sont les dépenses de fonctionnement qui s'imposent à PBI qui connaissent annuellement des augmentations et qui impactent significativement cette redevance et donc la grille tarifaire.

Les tarifs de la grille tarifaire 2025 ont augmenté de +8 % par rapport à 2024.

- **Augmentation de 8 %** de la grille tarifaire, liée à des hausses importantes des coûts de traitement des déchets (+40 %), de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (+240 % en 5 ans), et aux nouvelles obligations environnementales, comme le tri des biodéchets.
- **Nouvelle méthode de calcul** pour les usagers des abris bacs collectifs, désormais basée sur le nombre de personnes par foyer et un volume d'apports recalculé.
- **Réduction du nombre de levées incluses dans la redevance pour les bacs individuels :**
 - Petits bacs : de 18 à 15 levées par an.
 - Gros bacs : de 30 à 27 levées par an.

Malgré ces contraintes, des optimisations ont permis de limiter l'impact des hausses. Ces ajustements visent également à encourager des pratiques plus responsables et à réduire la production de déchets.

Partie 2 – Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 8

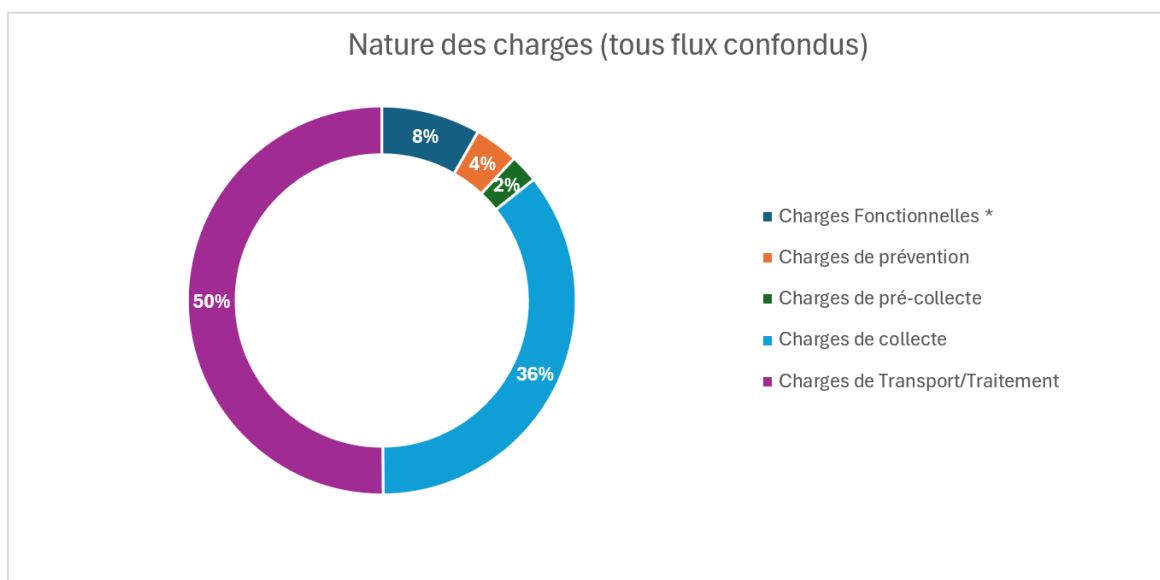
Structure du coût

8.1 La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus).

Postes de charges 3.43 M€

Postes de charges	En euros
Charges Fonctionnelles *	283 549,00 €
Charges de prévention	126 798,00 €
Charges de pré-collecte	81 055,00 €
Charges de collecte	1 222 233,00 €
Charges de Transport / traitement	1 721 056,00 €
TOTAL CHARGES	3 434 691,00 €

* Charges de structure + charges de communication



* Charges de structure + charges de communication

Premier poste de charges : transport et traitement (tous flux confondus).

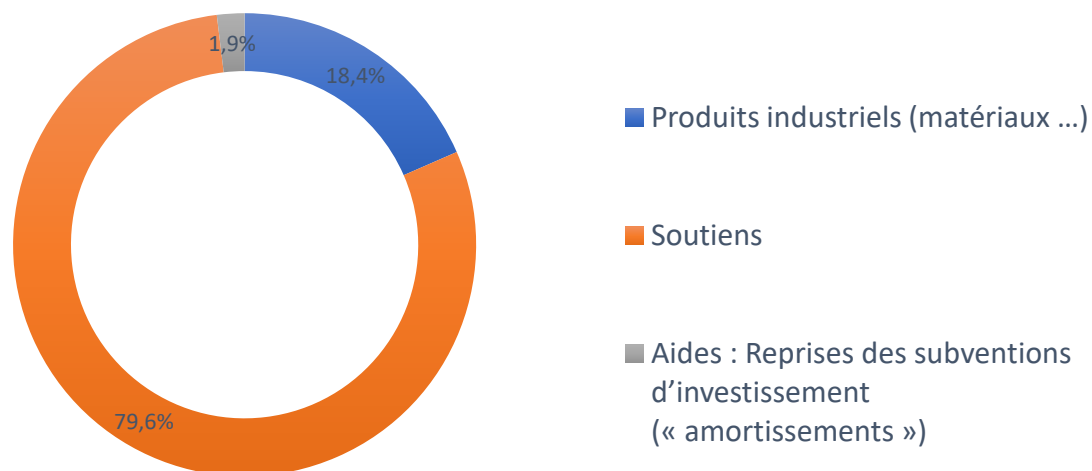
8.2 Nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes)

Il est proposé ici de présenter dans un premier temps les différents postes de produits qui affectent le service public de prévention et de gestion des déchets.

POSTES DE PRODUITS 1.03 M€

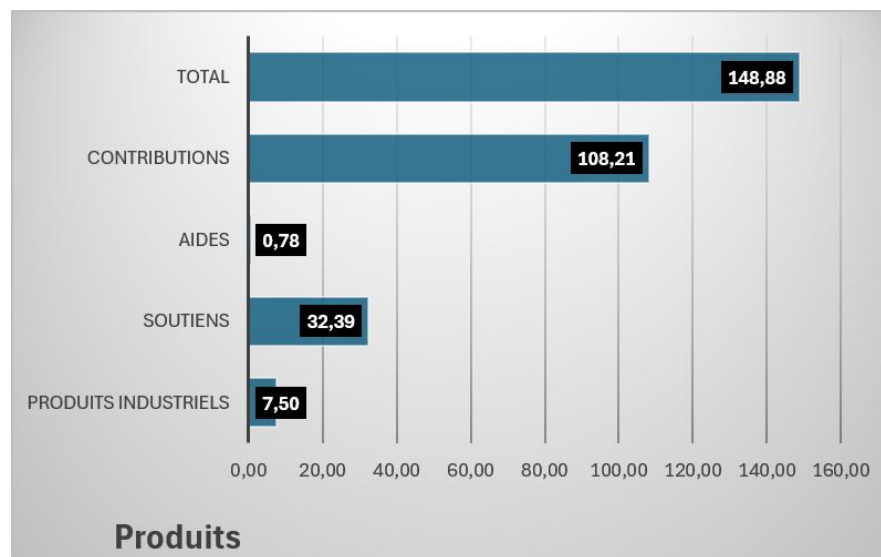
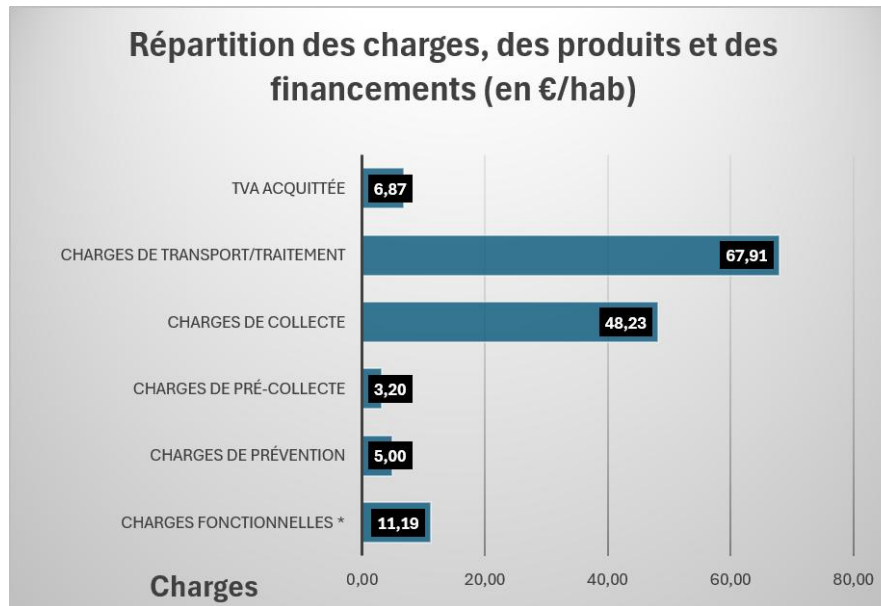
Postes de produits	En euros
Produits industriels (matériaux ...)	190 130 €
Soutiens	820 889 €
Aides : Reprises des subventions d'investissement («amortissements»)	19 781 €
TOTAL PRODUITS	1 030 800 €

Nature des produits (tous flux condondus)



Premier poste de produits : Soutiens (éco-organismes)

8.3 La répartition des charges, des produits et du financement



Les produits (industriels, soutiens et aides) permettent de couvrir 40,71 € des coûts par habitant, les contributions : 108,21 €/hab.

Partie 2 – Les indicateurs économiques et financiers

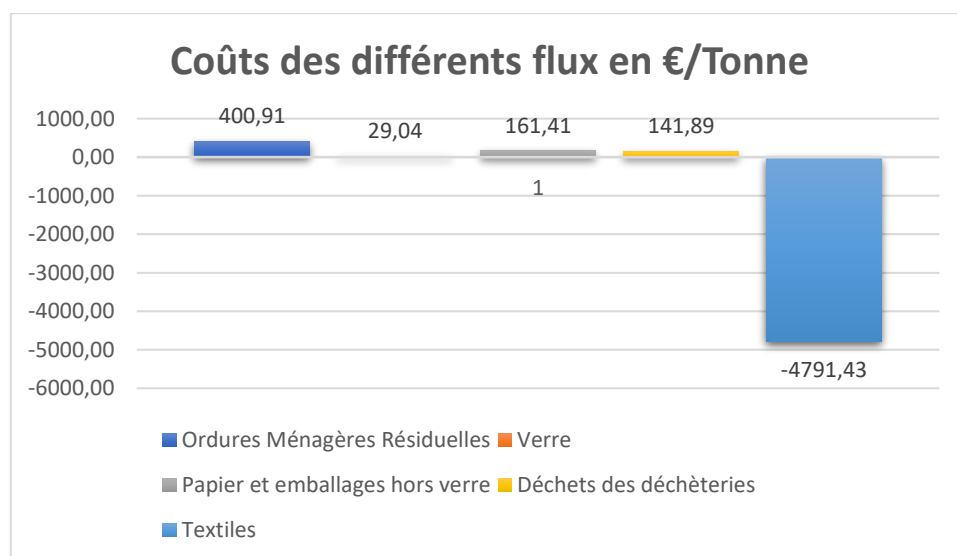
Chapitre 9

Coût des différents flux de déchets

9.1 Le coût des différents flux ramenés à la tonne

Coût aidé = coût résiduel = coût restant à financer

Année 2025	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie (hors gravat)	Textiles
Coût aidé TTC par tonne (€/T)	400,91	29,04	161,41	141,89	-4791,43
Ratio en kg collecté par habitant	114,5	44,4	64,3	276,1	0,6
Coût aidé TTC par hab. (€/hab.)	45,92	1,29	10,37	39,18	-2,65

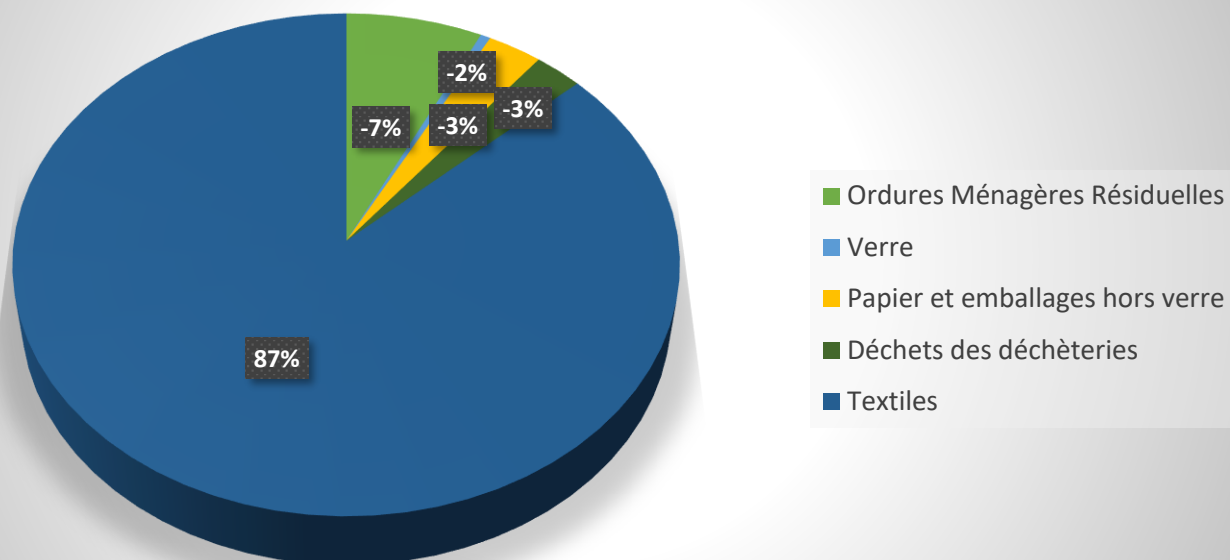


Les coûts à la tonne de certains flux sont à mettre en perspective des coûts par habitants qui comptent de faibles quantités collectées et peuvent parfois être bas.

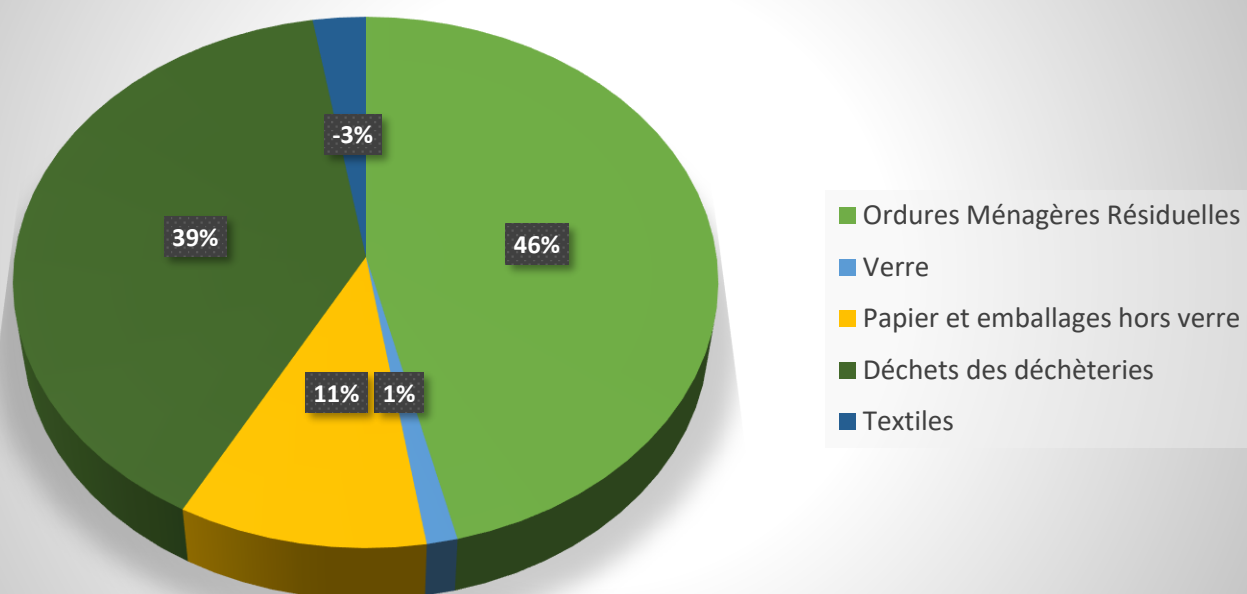
Certains flux ont des coûts à la tonne élevés mais des coûts à l'habitant faibles (c'est le cas des papiers et emballages hors verre).

Les coûts des ordures ménagères résiduelles et des déchets des déchèteries restent élevés que l'on tienne compte de coût à la tonne ou du coût à l'habitant.

Coûts aidés TTC de différents flux en €/Tonne



Coûts aidés TTC de différents flux en €/hab



Comparaison au référentiel national de l'ADEME

Typologie habitat : territoire rural avec ville centre

OMR :

Le cout aidé des OMR se situe dans la fourchette du référentiel à la tonne. Le coût à l'habitant est inférieur à l'interquartile des coûts pour le même type d'habitat en raison d'un ratio de collecte inférieur au référentiel.

Verre :

Les coûts aidés du verre à l'habitant et à la tonne sont inférieurs aux référentiels. Le coût de collecte est bas.

Papiers et emballages (hors verre) :

Les coûts aidés du flux PEHV, à l'habitant et à la tonne, sont inférieurs à l'interquartile des coûts pour le même type d'habitat. Les soutiens CITEO et les ventes de matériaux sont élevés en 2024. Le ratio de collecte est élevé (68 kg/hab) information non connue pour 2025.

Déchèteries :

Les coûts aidés des déchèteries se situent dans l'interquartile des coûts pour le même type d'habitat à la tonne et à l'habitant.

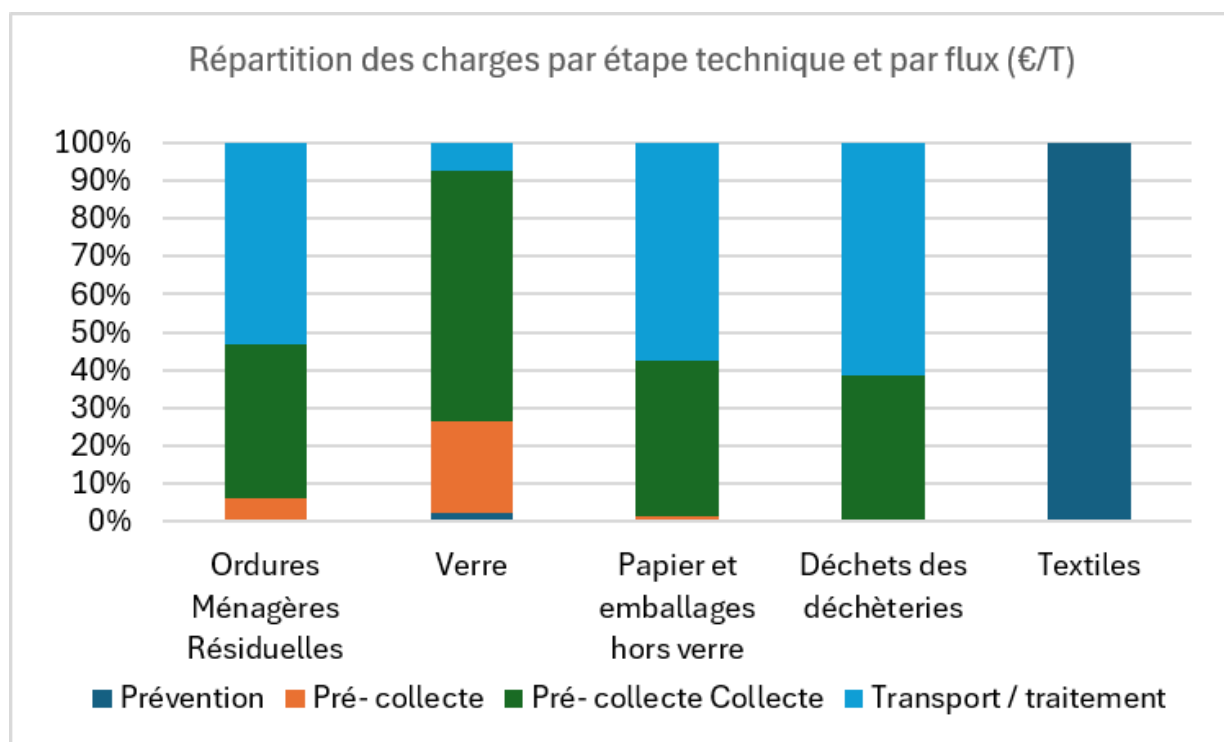
Coût global :

Les coûts de gestion globale (par habitant) se situent dans la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat. Les coûts inférieurs des OMR et du verre, avec de bonnes performances et des coûts de collecte bas en apport volontaire, compensent les coûts supérieurs ses PEHV et en déchèteries.

9.2 La répartition des charges par flux et par étape technique

Coût des Charges par étapes et par flux en €/T

FLUX	ETAPE TECHNIQUE			
	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Transport / traitement
Ordures Ménagères Résiduelles	0,76	20,67	144,37	190,02
Verre	1,11	11,23	31,14	3,42
Papier et emballages hors verre	0,86	3,20	134,19	187,75
Déchets des déchèteries	0,58	0,00	59,35	96,02
Textiles	8244,14	0,00	0,00	0,00



Partie 2 - Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 10

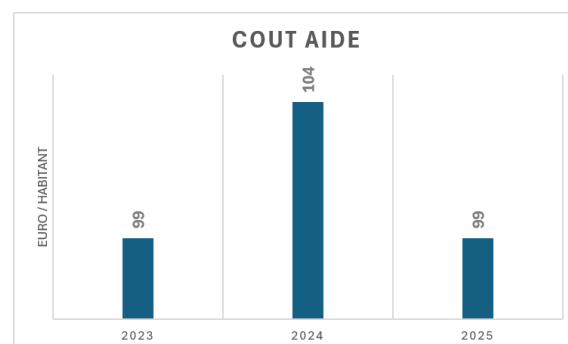
Evolution des coûts

10.1 L'évolution des coûts tous flux confondus

Evolution du coût en euro par l'habitant tous flux confondus

Coût aidé TTC	Euros/habitant*
2023	99
2024	104
2025	99

* population totale de la collectivité



La gestion des déchets coûte de plus en plus cher à la collectivité, malgré toutes les politiques incitatives mises en place sur le territoire, cette redevance ne diminuera pas. Le cadre législatif évoluant en permanence, il est nécessaire de s'y adapter et de le respecter. Pour autant, l'objectif de PBI est de maîtriser au maximum cette augmentation, notamment en étudiant toutes les pistes d'optimisation des coûts et de réflexion d'organisation permettant d'y parvenir.

10.2 L'évolution des coûts par flux

Evolution globale du coût du service public ramené à l'habitant par flux

Coût aidé TTC	OMR	VERRE	RSOM (hors verre)	Déchets en déchèterie
2023	42,07	1	13,88	42,23
2024	43,27	0,9	7,64	40,99
2025	43,74	1,12	7,99	37,25

